# **VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE?**

La cabine de téléconsultation de Prévessin-Moëns est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, la commune de Prévessin- Moëns, Pays de Gex Agglo et la Communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Gex mettent à votre disposition une cabine de télémédecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance et un arrêt de travail.













## Comment ça marche?



### **Prendre** rendez-vous

Via le site internet : Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr

Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif et le remboursement sont identiques à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation).

- Des rendez-vous disponibles dans les 72 h
- Consultations :

Lundi: 8h30 - 13h30 et 14h - 18h30 Mardi, Mercredi, Vendredi: 8 h 30 - 13 h 30

et 14h - 15h 30 Samedi: 9h - 12h

- Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation
- Acessible à tout âge, dès la naissance



### **Pourquoi** téléconsulter?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance

Stéthoscone

Fréquence cardiague

Électrocardiogramme Taille, Poids, IMC









Température

Dermatoscone









#### Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine. Un arrêt de travail peut également être établi.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

des patients sont satisfaits du service proposé



Plus d'informations sur www.teleconsultation.ain.fr